

Question présentée par le député :
M. François Lefort

Date de dépôt : 19 décembre 2013

Question écrite urgente

Logements temporaires pour sans-abris : la promesse de l'Etat sera-t-elle tenue ?

La réalité aujourd'hui est que la crise du logement que connaît Genève frappe d'autant plus cruellement les plus vulnérables d'entre nous, entraînant des coûts indirects énormes pour la collectivité.

Une association, Carrefour-Rue, reconnue d'utilité publique, œuvre depuis plus de 40 ans auprès des sans-abris et des plus fragiles de notre communauté. Cette association a proposé une solution provisoire de logements-relais. Cette solution, déjà présentée en 2012 au département d'alors, le DCTI, consiste en un projet d'habitations pour loger des sans-abris dans des conteneurs maritimes aménagés en studios. L'association demande à l'Etat la mise à disposition d'un terrain provisoirement vacant.

Pour le reste, et il est important de le relever, **le projet est totalement porté et financé par Carrefour-Rue soutenue par des donateurs.**

Cette association demande seulement la mise à disposition d'un terrain de 2 000 mètres carrés pour une durée déterminée. L'occupation prévue par des containers fait que le terrain serait libérable en moins d'une semaine, si nécessaire.

Cette association a par ailleurs toujours tenu ses engagements vis-à-vis de l'Etat en libérant dans les formes et les délais les logements mis à disposition par l'Etat.

Cette association attend depuis des mois la mise à disposition de ce terrain qui lui a été promis par l'Etat pour la fin de l'été 2013.

Nous venons de passer la mi-décembre 2013, qu'en est-il donc de cette promesse ?

Question que nous pourrions reformuler d'une façon plus constructive :

Comment et quand le Conseil d'Etat entend-il mettre à disposition un terrain permettant la construction de logements temporaires pour sans-abris financés par l'association Carrefour-Rue ?

Et résumer sous la forme suivante :

Logements temporaires pour sans-abris : la promesse de l'Etat sera-t-elle tenue ?

En remerciant le Conseil d'Etat par avance de la prompte réponse qu'il voudra bien apporter à cette question écrite urgente.